

## SURVOL HISTORIQUE DE LA CAVP

Mise à jour : 29 mars 2021

**Ce document relate les étapes et actions importantes de la CAVP, depuis sa création à l'automne 2009. Celui-ci se veut donc un sommaire général.**

### 1- Mise en contexte

- La pyrrhotite est un minéral présent à l'état naturel dans certains types de roches et au contact de l'air et de l'humidité il devient instable et gonfle. Lorsque de la pierre contenant de la pyrrhotite se retrouvent dans le béton, la réaction engendrée provoque un gonflement de celle-ci et des fissures apparaissent progressivement dans les fondations, pouvant même aller jusqu'à la destruction du béton.
- Le temps de réaction peut varier selon les conditions environnementales, le taux de pyrrhotite et la qualité du béton.
- La problématique de la pyrrhotite en Mauricie est un vice de construction majeur qui touche potentiellement environ 8000 maisons et quelques bâtiments commerciaux et institutionnels, construits entre 1996 et 2008.
- Les dommages globaux causés par la pyrrhotite en Mauricie, pourraient frôler le milliard de dollars et ce vice de construction résidentiel a été qualifié comme étant le plus important à survenir dans l'histoire du Canada.
- À la toute fin 1995 les carrières B&B de la Mauricie et la carrière Maskimo situées à 500 mètres l'une de l'autre, commencent progressivement à exploiter leur granulat contenant un fort volume de pyrrhotite. Celui-ci a été utilisé par trois bétonnières régionales, Béton Boisvert, Béton Laurentides et Béton Maskimo et malgré des alertes tangibles depuis 2001, les cimentiers Béton Laurentides et Béton Boisvert ont continué à utiliser ce granulat jusqu'à la fin 2008.
- À l'automne 2009, la crise de la pyrrhotite débutait et les victimes se sont regroupées pour créer une coalition dont l'appellation originale fut : Proprio-Béton.
- Dès 2010, les plans de garantie avaient amorcé la prise en charge des réparations de plusieurs centaines de maisons, ce qui donna lieu à d'immenses chantiers, dans la quasi-totalité des nouveaux quartiers résidentiels de la Mauricie et principalement à Trois-Rivières.
- En fin décembre 2019, environ 1500 maisons avaient été réparées et au début 2020, Au début mars 2020, il resterait environ 3300 maisons à tester pour avoir le portrait final de la situation. Au global de cette crise, on estime à plus de 3000 maisons qui seront ou devront être réparées sur les 8000 permis ayant été émis.
- Les tableaux qui suivent, vous permettront d'avoir une meilleure vue d'ensemble du dossier de la pyrrhotite en Mauricie.

## 2- Chronologie juridique du dossier

| Années | Suivi du déroulement des procédures juridiques  |
|--------|---|
| 1995   | <ul style="list-style-type: none"> <li>À la toute fin 1995 les carrières B&amp;B et carrière Maskimo situées à 500 mètres l'une de l'autre commencent progressivement à exploiter leur granulat contenant un fort volume de pyrrhotite. Ce granulat a été utilisé par trois cimenteries, Béton Boisvert, Béton Laurentides et Béton Maskimo. C'est donc le début de la période de référence pour établir la période à risque.</li> </ul>  |
| 2003   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 15 mai 2003, Alain Blanchette de Terratech, filiale de SNC-Lavalin, signe un rapport d'analyse pétrographique des granulats de la carrière B&amp;B adressé à Ciment St-Laurent. Conclue, aucune contre-indication à l'utilisation du granulat dans le béton. Cette date est retenue pour établir le début de la responsabilité de SNC-Lavalin.</li> </ul>   |
| 2007   | <ul style="list-style-type: none"> <li>27 novembre, date retenue pour mettre un terme à la responsabilité de SNC-Lavalin suite à un avis émis par Alain Blanchette faisant une mise en garde quant à l'utilisation du granulat B&amp;B.</li> </ul>  |
| 2008   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aujourd'hui nous savons par expérience qu'il n'y pas de cas connu de pyrrhotite après 2008. Les carrières ont cessé d'être exploitées à la fin 2006, les cimentiers ont continué à épuiser les inventaires jusqu'en 2008.</li> </ul>   |
| 2009   | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Début des démarches juridiques reliées à la crise de la pyrrhotite en Mauricie.</b></li> <li>Me Pierre Soucy de la firme d'avocats Lambert-Therrien de Trois-Rivières représente la majeure partie des victimes concernées.</li> </ul>  |
| 2010   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le juge Michel Richard de la cour supérieure du Québec, est nommé au dossier.</li> <li>Avril 2010, premières expertises réalisées par le groupe d'expert en défense sur les travaux réalisés entre 2003 et 2007.</li> </ul>  |
| 2012   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 14 novembre, début du procès de la première vague, 857 réclamants inscrits.</li> </ul>  |
| 2013   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fin du premier procès en décembre.</li> </ul>  |
| 2014   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Avril 2014, début des inscriptions des victimes pour le second procès. Deuxième vague.</li> <li>Juin 2014, le jugement du premier procès est rendu en faveur des victimes, la responsabilité est partagée entre SNC-Lavalin 70%, les carrières et bétonnières 25% (12.5% chacune) et les entrepreneurs/coffreurs 5%.</li> <li>Juillet 2014, SNC-Lavalin va en appel du jugement.</li> </ul>  |
| 2017   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 30 octobre 2017, début du procès en appel, sous la responsabilité de l'honorable François Pelletier.</li> </ul>   |
| 2018   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 30 avril 2018, fin du procès en cour d'appel.</li> <li>Le 29 septembre, Me Pierre Soucy participe à la rencontre générale organisée avec les victimes.</li> <li>En fin 2018, le jugement en appel n'est toujours pas rendu.</li> </ul>  |
| 2019   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les démarches du dossier en appel se poursuivent et les victimes s'impatientent.</li> <li>La CAVP manifeste aussi son impatience au niveau médiatique.</li> <li>Le 2 août, la CAVP réagit publiquement à la lenteur du procès et le 16 août, le juge Pelletier écrit une lettre aux différents procureurs pour expliquer qu'il comprend la situation, mais que tout est mis en œuvre pour faire avancer ce dossier le plus tôt possible. Le 11 déc. 2019, le juge Pelletier écrit une note mentionnant qu'il ne sera pas possible de finaliser le jugement avant le début 2020.</li> </ul> |
| 2020   | <ul style="list-style-type: none"> <li>En fin mars 2020, toujours en attente du juge.</li> <li><b>Le 1 avril 2020</b>, le juge François Pelletier annonce que les <b>documents du jugement seront disponibles le 6 avril 2020</b>.</li> <li><b>Le 6 avril 2020</b>, Le jugement phare de la Cour d'appel est rendu par le juge Pelletier. Ce jugement en faveur des victimes ordonne aux parties défenderesses d'indemniser les 857 réclamants impliqués. Dans ce jugement, les entrepreneurs se voient retirée leur responsabilité monétaire de 5% qui leur avait été imposée dans le premier procès.</li> </ul>                 |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le 6 avril 2020</b>, Webconférence de la CAVP et Me Pierre Soucy avec les victimes, concernant le jugement phare de la Vague-1</li> <li>• <b>Le 20 avril 2020</b>, une conférence de gestion des divers avocats a eu lieu avec le juge Pelletier, afin de finaliser les arrêts. SNC-Lavalin aura 60 jours après le 20 mai pour décider s'ils demandent un appel en cour suprême du Canada.</li> <li>• <b>Le 5 juin 2020</b>, SNC-Lavalin annonce qu'elle déposera une demande en Cour suprême du Canada, afin de contester le partage financier imposé dans le jugement de la Cour d'appel du Québec, le 6 avril 2020.</li> <li>• <b>En juin 2020</b>, la CAVP fait des interventions auprès de SNC-Lavalin et la Caisse de dépôt et placement du Québec, afin de les sensibiliser à l'attente infernale que subissent les victimes et leur demandant de respecter le jugement en appel et de procéder aux paiements dus aux victimes concernées.</li> <li>• <b>Le 12 juin 2020</b>, la Cour d'appel du Québec dépose le jugement post-scission.</li> <li>• En juin 2020, certains assureurs de SNC-Lavalin dépose une demande de sursis concernant les dédommagements devant être versés aux victimes de la Vague-1.</li> <li>• <b>Le 13 juin 2020</b>, à la surprise générale, SNC-Lavalin dépose une demande à la Cour supérieur, afin de demander à ses assureurs de payer les victimes.</li> <li>• <b>Le 25 juin 2020</b>, la CAVP et Me Soucy organisent une rencontre d'information virtuelle avec les victimes, concernant le jugement rendu le 12 juin dernier.</li> <li>• <b>Le 6 juillet 2020</b>, début en Cour d'appel des auditions par la juge Dominique Bélanger de la demande de sursis des assureurs de SNC-Lavalin.</li> <li>• <b>Le 10 juillet 2020</b>, la juge Bélanger rejette la demande de sursis des assureurs de SNC-Lavalin et ordonne le paiement des indemnisations aux 857 réclamants de la Vague-1. SNC-Lavalin paiera environ 84% des indemnisations aux victimes.</li> <li>• <b>Le 15 juillet 2020</b>, la CAVP et Me Soucy organisent une rencontre d'information virtuelle avec les victimes, concernant le jugement de la Cour d'appel du Québec du 10 juillet 2020 concernant le rejet des demandes de sursis déposées par les assureurs de SNC-Lavalin et les étapes d'indemnisation à venir.</li> <li>• <b>Le 3 août 2020</b>, Me Pierre Soucy confirme avoir reçu les montants dus par SNC-Lavalin. Les divers autres assureurs avaient déjà acheminé leurs montants au cours des dernières semaines.</li> <li>• À partir du <b>12 août 2020</b>, les victimes de la Vague-1 reçoivent enfin leurs chèques. Cela représente environ 700 chèques aux victimes de la pyrrhotite.</li> <li>• <b>Fin du dossier de la Vague-1</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>PROCÉDURES DU PROCÈS DE LA VAGUE-2</b></p> <p>Septembre 2020, une conférence de gestion devrait avoir lieu entre tous les avocats impliqués dans la Vague-2 et le juge de la Cour du Québec concerné, afin de discuter des procédures à venir pour le démarrage de ce procès.</p> <p><b>Dossier à suivre en 2021.</b></p> |
| <p style="text-align: center;"><b>2021</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis le début janvier 2021, intensification des rencontres de gestion entre les divers avocats impliqués et le juge Pierre Ouellet de la Cour supérieure du Québec, afin de préparer l'éventuelle procès de la Vague-2.</li> <li>• Le 18 mars 2021, une conférence de gestion a eu lieu à laquelle la CAVP et les victimes concernées pouvaient assister en mode visioconférence. Cette rencontre a permis de mieux comprendre la complexité du dossier et des démarches juridiques en cours. Une autre conférence de gestion est prévue le 17 juin 2021.</li> </ul>   |

### 3- Survol du programme d'aide financière

Aides financières du gouvernement provincial et fédéral depuis le début de la crise en 2009.

| Années | Montants       | Survol de l'aide financière des gouvernements  |
|--------|----------------|--|
| 2011   | 15M\$          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Juin, 15M\$ du gouvernement provincial</li> </ul>   |
| 2014   | 15M\$          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Février, annonce d'un autre 15M\$ du provincial, dont 8M\$ versé en avril et 7M\$ versé en octobre</li> </ul>   |
| 2016   | 5M\$           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Juin, aide urgence provinciale de 5M\$</li> <li>Durant la campagne électorale fédérale, les Libéraux Fédéral promettent une aide de 30M\$ échelonnée sur 3 ans à partir de 2017.</li> <li>M. Yvon Boivin candidat Libéral et ancien porte-parole de la CAVP en avait fait un cheval de bataille durant cette campagne électorale. Ce sera le ministre réélu M. François-Philippe Champagne qui en fera l'annonce par la suite.</li> </ul>   |
| 2017   | 17M\$<br>10M\$ | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 6 janvier, 17M\$ du provincial valide jusqu'en 2022</li> <li>Première tranche de 10M\$ versé par le gouvernement fédéral Libéral.</li> </ul>   |
| 2018   | 10M\$          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Première tranche de 10M\$ versé par le gouvernement fédéral Libéral.</li> </ul>   |
| 2019   | 2M\$<br>10M\$  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Provincial aurait ajouté 2M\$</li> <li>Première tranche de 10M\$ versé par le gouvernement fédéral Libéral.</li> </ul>  |
| 2020   |                | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Au début 2020, la CAVP a déposé une demande d'aide de 305M\$ aux gouvernements pour mettre fin à cette crise.</b></li> <li>En mai 2020, dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et des efforts de relance économique que souhaite faire le gouvernement du Québec, la CAVP a acheminé aux concernés des propositions de dossiers et enjeux pouvant contribuer à cette relance et à l'avancement du dossier de la pyrrhotite.</li> <li>Selon les informations disponibles, les fonds restant dans le programme ont tous été acheminés dans les municipalités et MRC concernées et la quasi-totalité de ceux-ci sont déjà engagés auprès des demandeurs. De nouveaux fonds seront requis pour les autres victimes à venir et cet élément fait partie des demandes déposées au gouvernement du Québec et la SHQ, par la CAVP.</li> </ul> |
|        |                | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le 18 décembre 2020</b>, le gouvernement du Québec (<b>Député Simon Allaire</b>) annonce conjointement avec la CAVP (<b>Alain Gélinas</b>), le <b>financement des tests de pyrrhotite</b> pour les propriétaires ne l'ayant pas encore fait et l'émission d'une <b>lettre de conformité</b> (lettre de garantie) aux victimes de la zone grise, à l'effet que ceux-ci seront éligibles au programme d'aide existant, si les résultats à venir de la chaire de recherche précisaient que certaines propriétés devraient être réparées. Ces deux annonces répondaient enfin à des demandes faites par la CAVP depuis plusieurs années.</li> </ul>  |
| 2021   | 25.7M\$        | <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le 25 mars 2021</b>, le gouvernement du Québec (CAQ) annonce une aide supplémentaire de <b>25.7M\$</b> au programme d'aide pour la pyrrhotite, échelonnée sur 3 ans, dont : <b>2023</b> : 5.3M\$, <b>2024</b> : 16.6M\$ et <b>2025</b> : 3.8M\$. Cette annonce fut possible grâce au travail continu des représentants de la CAVP, la collaboration de la firme de communication Tact et de l'implication active de M. Simon Allaire, député de Maskinongé. Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19,</li> </ul>   |

|              |                  |   |
|--------------|------------------|---|
|              |                  | l'atteinte de cet objectif est d'autant plus remarquable.   |
|              |                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 28 mars 2021, la CAVP fait parvenir au ministre Libéral François-Philippe Champagne, une <b>demande d'aide financière supplémentaire</b>, afin que celle-ci soit planifiée dans le <b>budget fédéral</b> du 19 avril 2021.</li> </ul> |
| <b>Total</b> | <b>109.7 M\$</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une aide globale de <b>109.7M\$</b> a été fournie à ce jour par les deux paliers de gouvernements, dont <b>79.7M\$</b> par le gouvernement du Québec.</li> </ul>   |

#### 4- Sommaire chronologique des actions et enjeux de la CAVP

| Années      | Gouvernements au pouvoir   | Survol des enjeux et dossiers  |
|-------------|--|--|
| <b>2021</b> |  | <p><b>Contexte particulier :</b></p> <p>La pandémie de la Covid-19 est toujours présente et continu d'affecter l'avancement de certains dossiers.</p> <p><b>Dossiers prioritaires à traiter en 2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la promotion du programme de financement de la SHQ, concernant les des tests de pyrrhotite.</li> <li>La bonification du programme d'aide existant.</li> <li>Obtenir un financement mieux adapté à la réalité des propriétaires de condos.</li> <li>Obtenir un financement additionnel du gouvernement du Québec. Confirmé le 25 mars 2021.</li> <li>Obtenir un financement additionnel du gouvernement Fédéral.</li> <li>Faire corriger le mode de calcul de l'ajustement des taxes scolaires.</li> <li>Documenter le dossier des tests incomplets réalisés au début de la crise et prendre action.</li> <li>Maintenir nos échanges avec les élus, la RBQ, la SHQ et les municipalités concernées.</li> </ul> |
| <b>2020</b> | Provincial : <b>CAQ</b><br>F. Legault<br><br>Fédéral : <b>Libéraux</b><br>J. Trudeau | <ul style="list-style-type: none"> <li>Début janvier, les activités médiatiques de décembre 2019, se sont poursuivies et la CAVP a participé à plusieurs entrevues et articles médias concernant les divers enjeux et demandes de la CAVP.</li> <li>La CAVP et les victimes, toujours en attente du jugement final de la cours d'appel, concernant le premier procès.</li> <li>En janvier 2020, la CAVP prépare un <b>document synthèse</b> du dossier de la pyrrhotite, la liste des dossiers prioritaires et une estimation des besoins financiers pour mettre fin à cette crise. Ce document sera présenté au gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral au sein du comité de travail tripartite. La 7 janvier, la CAVP obtient une première rencontre avec des représentants du bureau du ministre <b>François-Philippe Champagne</b> et a été en mesure de bien</li> </ul>   |

présenter ses attentes et les divers enjeux à traiter dès 2020. Aucune rencontre officielle avec M. Champagne ne fut permise pour le moment.

- Le 27 janvier, la CAVP rencontre les **laboratoires impliqués**, afin de faire le point sur le dossier de la pyrrhotite.
- Le 29 janvier, rencontre avec les responsables de l'évaluation foncière à la ville de TR.
- Le 3 février, **première rencontre officielle du comité de travail tripartite** réunissant les deux paliers de gouvernement et la CAVP. M. Simon Allaire représente le gouvernement du Québec et Mme Catherine Deschenes, le gouvernement fédéral. La CAVP est représentée par M. Alain Gélinas, Michel Lemay et Yvon Héroux. À cette rencontre, un document de 55 pages est déposé aux deux paliers de gouvernement, concernant les demandes et enjeux de la CAVP.
- Le 4 février 2020, le conseil municipal de **Trois-Rivières**, vote **une résolution d'appui** à la CAVP et ses demandes envers les gouvernements. La ville mentionne avoir perdu 18 M\$ en revenus de taxes depuis 2008.
- Le 5 février, à Montréal la CAVP rencontre l'ACQC et participe à un comité de travail organisé par le nouveau plan de garantie résidentielle GCR, concernant la qualité de la construction.
- Le 6 février, la CAVP rencontre les représentants de la **SHQ** à Québec, concernant certaines demandes en cours et le programme d'aide.
- Mars 2020, mise en place d'une collaboration avec la firme **Tact Conseil** et la CAVP dans divers dossiers et actions de communication.
- La CAVP participe, selon les besoins à un suivi du dossier de la pyrrhotite sur les ondes de la **station 106,9** de Trois-Rivières.
- À la demande du **Bloc Québécois**, le 8 février la CAVP rencontre les députés de la région Mme Louise Charbonneau, M. Louis Plamondon et M. Yves Perron accompagnés de leurs attachées politiques. Tous les enjeux de la pyrrhotite sont passés en revue.
- Le 12 février, l'Hebdo Journal de Trois-Rivières, fait un survol de l'implication des bénévoles au sein de la CAVP, au cours des 10 dernières années.
- Le 13 février 2020, le groupe des 109 victimes de la **zone grise**, ont une rencontre avec la firme d'avocats Cain-Lamarre, afin de faire le suivi de leur dossier juridique.
- Relance de la CAVP à la commission scolaire et au député Simon Allaire, concernant la demande d'ajustement des **taxes scolaires**.
- Le 26 février, rencontre avec la **CDEC de la ville de TR** et participation à la rencontre régionale annuelle de la GCR à Trois-Rivières.
- Le 26 fév. la CAVP participe à la tournée régionale de la **GCR** à laquelle participent les entrepreneurs de la Mauricie.
- Le 29 février 2020, le **ministre Champagne** mentionne dans les médias régionaux que le fédéral a fait sa part dans le dossier de la pyrrhotite et de s'adresser au gouvernement provincial pour la suite de ce dossier. Vive réaction de la CAVP et des victimes.
- Février 2020, la CAVP contacte la **chaire de recherche** de l'Université Laval pour avoir un suivi du dossier. Une rencontre devrait avoir lieu prochainement.
- Le 28 février, la CAVP rencontre le **maire de Shawinigan** Michel Anger pour l'aide aux victimes.

## Un événement majeur en 2020- La pandémie de la COVID-19

- Fin février une crise de **pandémie du coronavirus** semble prendre place partout dans le monde.
- **Le 11 mars 2020**, l'OMS déclare la pandémie mondiale de la COVID-19 et toutes les activités du gouvernement du Québec et du Canada sont sévèrement impactées. Le dossier de la pyrrhotite devient pour le moment un enjeu de second plan.
- La CAVP continue tout de même le suivi de ses dossiers et met de la pression, afin que le jugement du premier procès, soit prononcé le plus rapidement possible.
- En mars 2020, **il reste environ 13.9M\$ de l'aide provinciale** et celle-ci a été distribuées dans les municipalités concernées en fin 2019.
- Le 2 mars, la ville de **Shawinigan** dépose une **résolution d'appui** aux demandes et démarches de la CAVP envers les deux paliers de gouvernement.
- Le 10 mars 2020, la **CAVP se rend à Ottawa** rencontrer M. Rafik Grine, adjoint au ministre fédéral M. Ahmed Hussen, responsable du ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social, afin de faire le point sur le dossier de la pyrrhotite et les demandes de la CAVP.
- Le 13 mars 2020, la CAVP rencontre le **Centre de justice de proximité** de Trois-Rivières
- La **deuxième rencontre du comité de travail tripartite** a lieu en conférence, le 16 mars 2020.
- Le 20 mars 2020, la CAVP écrit une **lettre ouverte**, afin que le **jugement du premier procès** soit rendu d'ici la fin du mois.
- **Mi-avril 2020**, mise en onde du **nouveau site Web de la CAVP** et mise à jour de tous les guides destinés aux victimes.
- Le **16 avril 2020**, un suivi des dossiers du **comité de travail tripartite** aura lieu avec le député Simon Allaire et Mme Catherine Deschenes du bureau du ministre Champagne. Le tout se fera en webdiffusion.
- Le 29 avril, échanges avec le député **Simon Allaire**.
- Le 5 mai 2020, la **ville de Shawinigan** a confirmé son adhésion et sa participation financière aux services du centre d'information et de coordination de la ville de Trois-Rivières.
- En mai 2020, dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et des efforts de relance économique que souhaite faire le **gouvernement du Québec**, la CAVP a acheminé aux concernés des propositions de dossiers et enjeux pouvant contribuer à cette relance et à l'avancement du dossier de la pyrrhotite.
- Le 5 juin 2020, **SNC-Lavalin** fait paraître dans le Journal de Montréal, un avis à l'effet qu'ils contesteront en cour suprême la répartition monétaire entre les assureurs. La CAVP réagit publiquement. À ce jour, SNC-Lavalin n'a pas demandé de demande de sursis concernant les paiements aux victimes.
- Le 8 juin, la CAVP a écrit à la **Ministre Andrée Laforest**, afin de lui soumettre des dossiers à régler et qui seraient aussi contributifs à la relance économique suite aux effets de la Covid-19.



- Le 9 juin, la CAVP est invité par M. Jean-Pascal Bernier, vice-président à l'amélioration et au développement de l'habitation de la **SHQ** à une rencontre d'échange devant se tenir dans les prochains jours.
- En juin, la CAVP émet un communiqué de presse mentionnant que les villes et MRC touchées par la pyrrhotite ont émis des **résolutions municipales** d'appui aux demandes et actions de la CAVP pour faire avancer ce dossier. Au total c'est plus de 30 municipalités qui ont appuyé la CAVP.
- Le 10 juin, la CAVP envoie une lettre à la **Caisse de dépôt et placement du Québec** (principal actionnaire de SNC-Lavalin) pour leur demander d'intervenir auprès de ces derniers, afin qu'ils respectent le jugement de la Cour d'appel et procèdent aux paiements dus aux victimes.
- Le 13 juin 2020, **Me Pierre Soucy** informe la CAVP et ses clients que les arrêts finaux du procès en appel, sont déposés et les parties intimées ont 30 jours pour respecter le jugement et procéder aux versements dus aux victimes, à moins qu'une demande de sursis soit demandée par eux pour contester ce paiement.
- À la surprise générale, le 13 juin, **SNC-Lavalin** dépose une demande à la Cour supérieur, afin de demander à ses assureurs de payer les victimes.
- Le 14 juin, la CAVP reçoit une invitation de la **Caisse de dépôt et placement du Québec** pour un échange concernant la lettre qui leur a été acheminée le 10 juin par la CAVP. Cet échange aura lieu dans les prochains jours.
- Le 16 juin, webconférence avec les représentants de la **Caisse de dépôt et placement du Québec**, concernant les victimes de la Vague-1 et l'importance de procéder aux paiements dus aux victimes.
- Le 16 juin, webconférence avec la **SHQ** concernant le suivi des demandes de la CAVP.
- Le 17 juin, lettre au ministre **Pierre Fitzgibbon** et **Éric Girard** concernant le dossier de la pyrrhotite en Mauricie et les opportunités que représentent certains dossiers pour la relance économique post- covid-19.
- Le 18 juin, échanges avec le député **Simon Allaire**.
- Le 22 juin, La **Caisse de dépôt et placement du Québec**, confirme à la CAVP, qu'elle est intervenue auprès de SNC-Lavalin pour les sensibiliser à la situation des victimes et au respect des jugements rendus.
- Le 25 juin, webconférence avec M. Bernier de la **SHQ**, concernant le suivi des demandes de la CAVP, concernant le financement des tests de pyrrhotite, la bonification du programme d'aide et autres dossiers.
- Le 25 juin, la CAVP et Me Soucy organisent une **webconférence** d'information avec les victimes.
- Le 27 juin, la CAVP fait paraître dans le Nouvelliste de TR, un **message à SNC-Lavalin** afin qu'ils respectent le jugement et procèdent aux paiements dus aux victimes.
- Le 29 juin, la CAVP fait une nouvelle relance à la **RBQ** concernant le dossier des tests incomplets réalisés par les anciens plans de garantie.
- Le 30 juin, la CAVP publie sur sa page Facebook, un **résumé chronologique** des démarches juridiques concernant le dossier de la Vague-1.



|      |                                       |   |
|------|---------------------------------------|---|
|      |                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 7 juillet, webconférence du <b>comité tripartite</b>.</li> <li>• Le 24 juillet, lettre au ministre de la Santé <b>M. Christian Dubé</b> concernant les impacts sanitaires et psychologique causés par la pyrrhotite.</li> <li>• Le 24 juillet, lettre à <b>M. Yves-François Blanchet</b>, chef du Bloc Québécois, afin de connaître ses positions officielles concernant le dossier de la pyrrhotite en Mauricie. Le député Yves Perron devient la personne contact pour ce dossier avec la CAVP.</li> <li>• Le 24 juillet, lettres au député <b>Alain Rayes</b> (Conservateurs) et <b>Alexandre Boulerice</b> (NPD) pour obtenir des rencontres visant à leur faire le point sur le dossier de la pyrrhotite en Mauricie.</li> <li>• Le 28 juillet, webconférence avec <b>M. De Choinière</b>, attaché politique du ministre <b>Jean Boulet</b>.</li> <li>• Juillet 2020, le député <b>Simon Allaire</b> présente les enjeux de la pyrrhotite et les demandes de la CAVP au premier ministre <b>François Legault</b>, de passage en région.</li> <li>• Le 4 août 2020, M. Lemay de la CAVP rencontre la chef du Parti Libéral <b>Dominique Anglade</b> à Shawinigan pour lui faire un topo du dossier de la pyrrhotite en Mauricie.</li> <li>• Le 25 août 2020, la <b>SHQ</b> confirme qu'un <b>crédit de 15%</b> sera appliqué aux montants dus par les bénéficiaires, afin de compenser certains frais juridiques générés dans le procès de la Vague-1. Cet élément fait suite à des échanges entre la CAVP et la SHQ en 2020 et l'initiative de la SHQ.</li> <li>• Automne 2020, plusieurs rencontres de coordination avec les responsables du <b>recouvrement de la SHQ</b>, concernant les remboursements à venir des bénéficiaires du programme d'aide.</li> <li>• Le 2 sept. 2020, lors d'une entrevue à la station 106,9, le ministre <b>François-Philippe Champagne</b> mentionnait être très ouvert à rencontrer les représentants de la CAVP.</li> <li>• Le 18 août, Webconférence avec M. <b>Guillaume Normandin</b>, attaché politique du <b>ministre Champagne</b>, qui devient le nouveau représentant fédéral sur le comité tripartite.</li> <li>• Le 28 août, webconférence avec des <b>victimes</b> de la pyrrhotite dans la région de <b>Mont-Laurier</b>.</li> <li>• Le 8 sept. webconférence du <b>comité tripartite</b> et suivi des dossiers.</li> <li>• Le 9 sept. 2020, la <b>SHQ</b> a procédé à l'envoi des <b>lettres de remboursement</b> aux bénéficiaires concernés de la Vague-1.</li> <li>• Le 18 sept. 2020, fin du mandat de 6 ans du VP de la CAVP (M. Lemay) au conseil d'administration du plan de garantie de maisons neuves <b>GCR</b>.</li> </ul> <p><b>Contexte particulier :</b></p> <p>L'année 2020 a été touchée par la pandémie de la Covid-19, ce qui a affecté de manière significative les avancées que la CAVP aurait souhaité. Toutefois, dans un tel contexte deux annonces importantes ont été faites concernant le financement des tests de pyrrhotite et la mise en place d'une lettre de conformité (garantie) pour les victimes en zone grise. Une réussite dans un tel contexte.</p> |
| 2019 | Provincial : <b>CAQ</b><br>F. Legault | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 11 janvier, rencontre avec les ministres <b>Jean Boulet</b> et <b>Sonia Label</b>, afin de présenter officiellement nos demandes concernant le financement des tests de pyrrhotite.</li> </ul>  |

Fédéral : **Libéraux**  
J. Trudeau

**Élection :**  
Nov. 2019, les **Libéraux**  
fédéraux reportés  
au pouvoir.

- Le 21 janvier, première rencontre avec le **Bureau de normalisation du Québec (BNQ)** visant la révision de la norme sur l'utilisation des granulats avec un potentiel de gonflement.
- Le 11 février, rencontre avec les victimes de la **zone grise** et la firme Caïn Lamarre.
- Le 21 février, participation de la CAVP à la tournée du plan de garantie résidentielle GCR.
- Le 28 février, rencontre d'information avec la **CDEC** de Trois-Rivières.
- Le 11 mars, rencontre avec la **RBQ** pour faire le point sur les différents dossiers et enjeux.
- Au printemps, mise en place du réseau d'information sur la pyrrhotite à TR, afin de supporter les victimes des diverses municipalités de la région.
- Le 15 avril, rencontre avec le bureau du ministre **Jean Boulet** pour faire le suivi des dossiers.
- Avril, rencontre avec les **candidats à la mairie de Trois-Rivières**, afin de les informer du dossier de la pyrrhotite.
- Le 26 février, rencontre avec la ministre **Andrée Laforest**, de passage à Trois-Rivières.
- Le 8 mai, rencontre avec la SAHA de Shawinigan, afin d'établir une base de communication et d'information concernant les victimes des secteurs de Shawinigan, Nicolet et les MRC de Maskinongé et Des Chenaux.
- Le 9 mai, visite du **Conseil national de recherche du Canada** à Trois-Rivières, afin de visiter des maisons en réparation et mieux comprendre l'ampleur des travaux reliés à la pyrrhotite.
- Le 18 juillet, seconde rencontre avec le **BNQ** concernant la norme sur l'utilisation de granulats avec risques de gonflement.
- Automne, rencontre avec les divers **candidats à l'élection fédérale du 11 sept. 2019**. Il ne fut pas permis de rencontrer le ministre François-Philippe Champagne.
- Le 16 sept, le député **Simon Allaire** est nommé représentant du gouvernement du Québec sur le comité de travail tripartite, demandé par la CAVP.
- Le 5 octobre 2019, la CAVP participe au 3ième **colloque sur la pyrrhotite au Connecticut** et qui regroupait des coalitions de 3 pays différents.
- Le 17 octobre, première rencontre avec le député **Simon Allaire** à titre d'interlocuteur officiel du gouvernement du Québec auprès de la CAVP et représentant sur le **comité tripartite**.
- Le 21 novembre, journée d'élection fédérale et un gouvernement Libéral minoritaire de Justin Trudeau est élu.
- Fin novembre, la CAVP prend contact avec les **nouveaux députés fédéraux** de la région, afin de poursuivre les échanges touchant les divers dossiers et attentes de la CAVP.
  
- Le 9 décembre, des articles médias mentionnent que la ville de TR perdrait annuellement env. 1,1M\$ en taxes foncières à cause de la pyrrhotite.
- Le 11 décembre, le **juge** de la cour d'appel **François Pelletier**, fait parvenir une note de services mentionnant que le jugement ne sera pas rendu avant la fin 2019, mais plutôt au début 2020.
- Afin de toujours mieux servir les victimes de la pyrrhotite, la CAVP a amorcé un processus de révision complète de son site Web.
- Le 18 déc. 2019, la CAVP a eu une rencontre avec **Mme Louise Charbonneau**, députée du Bloc Québécois à Trois-Rivières, concernant les divers enjeux de la pyrrhotite.

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 20 décembre, la CAVP organise une conférence de presse afin de demander au gouvernement fédéral de réserver l'argent de l'amende de <b>280M\$ imposée à SNC-Lavalin</b> dans le cadre d'un procès pour fraude à l'étranger.</li> <li>• En fin décembre, les demandes et interventions de la CAVP de même que la lettre de M. Yvon Boivin au premier ministre Trudeau, ont fait l'objet d'une visibilité médiatique sans précédent. Tous les types de médias régionaux, nationaux et même internationaux ont fait état des demandes faites au gouvernement fédéral pour venir en aide aux victimes de la pyrrhotite en Mauricie.</li> <li>• En fin 2019, <b>l'aide financière du fédéral de 30M\$</b> a été entièrement épuisée.</li> </ul>  |
| <p style="text-align: center;"><b>2018</b></p> | <p style="text-align: center;">Provincial : <b>PLQ</b><br/>P. Couillard</p> <p style="text-align: center;">Fédéral : <b>Libéraux</b><br/>J. Trudeau</p> <p style="text-align: center;"><b>Élection :</b><br/>Oct.2018, la <b>CAQ</b><br/>portée au pouvoir.<br/>F. Legault</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier, rencontre avec le député <b>Marc H Plante</b> pour présenter nos orientations et demander une rencontre avec la ministre Lise Thériault.</li> <li>• Mars, rencontre avec la <b>ministre Lise Thériault</b>, qui se dit favorable au financement des tests et la relance de la recherche.</li> <li>• Début des démarches pour obtenir une offre de <b>service de la CDEC</b> de TR, afin de répondre aux appels de l'ensemble des victimes des municipalités de la région.</li> <li>• Rencontre à TR, entre les victimes de la <b>zone grise</b> et la firme d'avocats Caïn-Lamarre.</li> <li>• <b>Le 30 avril, fin du procès en appel.</b></li> <li>• Rencontre avec les dirigeants du plan de garantie <b>GCR</b> (garantie construction résidentielle).</li> <li>• Rencontre avec les <b>conseillers municipaux de Trois-Rivières.</b></li> <li>• Rencontre avec le service d'évaluation de TR concernant les victimes de la zone grise.</li> <li>• Rencontre des <b>candidats à l'élection provinciale</b> du 1er octobre.</li> <li>• Rencontre avec les agents de <b>Remax</b> et aussi avec la <b>Chambre immobilière du QC.</b></li> <li>• La CAVP organise à TR, le <b>premier colloque transfrontalier</b> Canada-États-Unis réunissant les principaux intervenants dans le dossier de la pyrrhotite. Un grand succès pour la CAVP.</li> <li>• Présentation de l'offre de services de la CDEC de Trois-Rivières aux autres municipalités et MRC concernées.</li> <li>• Sept. 2018, première rencontre avec la firme de communication Tac conseil</li> <li>• Le 29 septembre, rencontre d'information réunissant environ 500 victimes à la bâtisse industrielle de TR.</li> <li>• Le 18 décembre, annonce officielle de la <b>création de la chaire de recherche</b> sur la pyrrhotite qui sera sous la responsabilité de l'Université Laval et du Conseil national de recherche du Canada (CNRC)</li> <li>• À la fin 2018, le programme d'aide financière de la SHQ a aidé 1075 familles à réparer les fondations de leurs résidences.</li> </ul> |
| <p style="text-align: center;"><b>2017</b></p> | <p style="text-align: center;">Provincial : <b>PLQ</b><br/>P. Couillard</p> <p style="text-align: center;">Fédéral : <b>Libéraux</b><br/>J. Trudeau</p>  | <p>Janvier 2017, annonce d'une <b>aide financière</b> du gouvernement provincial de <b>17 M\$.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier, <b>modification du taux d'admissibilité</b> au programme d'aide de la SHQ de 0.3 % à 0.23 %.</li> <li>• Juillet, départ de M. Steeve Guy coordonnateur à la CAVP, depuis quelques années.</li> <li>• Rencontre avec la CDEC et la ville Trois-Rivières pour une mise à jour d'information.</li> <li>• Le 30 octobre, <b>début de l'appel du jugement</b> rendu juin 2014.</li> </ul>   |

|                    |  |  |
|--------------------|--|--|
|                    |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire en ligne pour identifier le nombre de victimes potentielles qui ne se sont pas encore manifestées.</li> <li>• Rencontre avec le député <b>Marc H Plante</b> pour faire le point sur nos orientations à court terme, dont la reprise de la recherche et le financement des tests de pyrrhotite.</li> <li>• Dépôt du <b>mémoire sur la pyrrhotite</b> de Saray Moreira Urra, étudiante à l'UQTR.</li> <li>• Rencontre avec <b>les laboratoires</b> pour faire le point et tenter d'obtenir des conclusions. Il ressort que sur les 8000 permis de construction émis durant la période à risque, seulement 4000 maisons auraient été testées, à ce jour.</li> </ul>  |
| <p><b>2016</b></p> | <p>Provincial : <b>PLQ</b><br/>P. Couillard</p> <p>Fédéral : <b>Libéraux</b><br/>J. Trudeau</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 12 février, rencontre de travail avec les <b>élus provinciaux et fédéral</b>, afin de soumettre les demandes de la Coalition et réactiver l'aide financière aux victimes.</li> <li>• Le 13 février, rencontre d'information avec les victimes de la pyrrhotite à la bâtisse industrielle du parc de l'exposition de Trois-Rivières (env. 450 pers).</li> <li>• Été 2016, <b>dernières maisons réparées par la GMN.</b></li> <li>• La Ville de Trois-Rivières maintient son support financier à la CAVP.</li> <li>• Annonce d'une <b>aide financière du gouvernement fédéral de 30 M\$</b> sur 3 ans.</li> <li>• Rencontre de travail entre la CAVP et la SHQ.</li> <li>• Juin, annonce d'une <b>aide financière d'urgence de 5 M\$</b> du gouvernement provincial.</li> <li>• Juillet, versement de l'aide fédérale.</li> <li>• Démarches politiques visant à obtenir une dérogation concernant l'étalement des <b>taxes scolaires.</b></li> <li>• Ouverture à Trois-Rivières d'un <b>bureau de la Garantie de construction résidentielle</b> (GCR).</li> <li>• Pression politique pour l'élimination de la zone grise, touchant le taux de pyrrhotite admissible.</li> <li>• La CAVP se rend au Connecticut pour partager son expertise sur la pyrrhotite.</li> <li>• Rencontre avec des instances du gouvernement du Québec.</li> <li>• Démarches pour que certaines normes de béton soient précisées et améliorées dans le futur.</li> <li>• Annonce que le dossier du <b>premier procès</b> sera entendu en <b>cour d'appel à l'automne 2017.</b></li> <li>• Le 4 octobre, activité reconnaissance avec les maires supportant la Coalition.</li> <li>• Rencontre avec l'APCHQ-Mauricie, concernant la qualité de la construction en région.</li> </ul> |
| <p><b>2015</b></p> | <p>Provincial : <b>PLQ</b><br/>P. Couillard</p> <p>Fédéral : <b>Conservateurs</b><br/>S. Harpeur</p> <p><b>Élection :</b><br/>Nov. 2015,<br/>le parti <b>Libéral</b> fédéral<br/>est porté au pouvoir.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 1 janvier, <b>mise en vigueur officielle du nouveau plan de garantie</b> de construction résidentielle, la GCR.</li> <li>• Le 13 janvier, émission la Facture à Radio Canada parle du dossier de la pyrrhotite en Mauricie.</li> <li>• Février, mise en onde de la vidéo française de la Coalition.</li> <li>• Le gouvernement du Québec cesse son appui financier durant l'année 2015.</li> <li>• Le gouvernement fédéral refuse toujours de s'impliquer dans le dossier.</li> <li>• La CAVP fait des relances de financement auprès du gouvernement provincial.</li> <li>• Avril, campagne des carrés gris organisée par la Coalition.</li> <li>• L'UQTR amorce un <b>mémoire de maîtrise</b> sur le dossier de la pyrrhotite en Mauricie.</li> <li>• Mars, mise en onde de la version anglaise de la vidéo de la Coalition.</li> </ul>  |

|                    |  |   |
|--------------------|--|---|
|                    | <p>J. Trudeau</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un programme de commandites à la Coalition.</li> <li>• Mise en place de la <b>table interministérielle</b> (CAVP et Gouv. du Québec) présidée par le député Marc H Plante.</li> <li>• Le 31 mai, manifestation de la Coalition à Trois-Rivières, la marche des carrés gris (plus de 3000 personnes).</li> <li>• Le 30 juin, gala d'humour au profit de la coalition organisé par la chambre immobilière de la Mauricie et Rythme FM.</li> <li>• Automne 2015, <b>M. Yvon Boivin quitte la coalition</b> pour se lancer en politique.</li> <li>• <b>M. Alain Gélinas est nommé nouveau président</b> de la CAVP.</li> </ul>   |
| <p><b>2014</b></p> | <p>Provincial : <b>PQ</b><br/>P. Marois<br/>Fédéral : <b>Conservateurs</b><br/>S. Harpeur</p> <p><b>Élection :</b><br/>Avril 2014,<br/>le parti <b>Libéral</b><br/>est élu.<br/>P. Couillard</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Yvon Boivin reçoit la médaille de l'Assemblée nationale du Québec.</li> <li>• La Coalition reçoit une <b>aide additionnelle</b> pour embaucher une deuxième ressource.</li> <li>• Le maire de Montréal Denis Coderre, donne son appui à la Coalition.</li> <li>• Avril 2014, le gouvernement provincial, annonce <b>une aide de 15 M\$</b>.</li> <li>• <b>Le 9 avril 2014</b>, Proprio-Béton devient la <b>Coalition d'aide aux victimes de la pyrrhotite</b> (CAVP).</li> <li>• Deux représentants de la CAVP se rendent à l'assemblée des actionnaires de SNC-Lavalin pour faire connaître le problème de la pyrrhotite.</li> <li>• Une demande de changement au règlement du <b>REER du Fonds de solidarité FTQ</b> est faite par M. Sylvain Arseneault, membre du CA de la CAVP. Juillet 2014.</li> <li>• SNC-Lavalin va <b>en appel du jugement</b> du premier procès sur la pyrrhotite.</li> <li>• Dépôt d'une pétition au gouvernement du Québec, afin qu'il demande à SNC-Lavalin de ne pas aller en appel du premier jugement.</li> <li>• Rencontre avec <b>l'administrateur provisoire</b> des anciens plans de garantie, suite à leurs mises en tutelle par le gouvernement du Québec.</li> <li>• Rencontre avec les laboratoires pour l'uniformisation des tests de pyrrhotite.</li> <li>• La CAVP lance une nouvelle campagne de financement.</li> <li>• Les institutions financières redoutent la pyrrhotite et resserrent l'accès aux prêts.</li> <li>• La CAVP fait ses demandes durant la <b>campagne électorale provinciale</b>.</li> <li>• Michel Lemay de la CAVP, nommé sur le CA du nouveau <b>plan de garantie GCR</b>.</li> <li>• Tournage de la <b>vidéo</b> touchant le problème de la pyrrhotite en Mauricie.</li> </ul> |
| <p><b>2013</b></p> | <p>Provincial : <b>PQ</b><br/>P. Marois<br/>Fédéral : <b>Conservateurs</b><br/>S. Harpeur</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En janvier, le <b>jugé Richard</b> rejette la demande d'analyse supplémentaire faite par <b>SNC-Lavalin</b>.</li> <li>• Création du <b>site Internet de la Coalition</b>.</li> <li>• Mme <b>Brigitte Trahan</b> du Nouvelliste, a fait un important <b>topo historique</b> du dossier de la pyrrhotite en Mauricie.</li> <li>• La Coalition et l'ACQC rencontrent la <b>ministre Maltais</b>, concernant le programme d'aide.</li> <li>• En avril, la Coalition rencontre les victimes de la pyrrhotite au Parc de l'exposition de TR.</li> <li>• La Coalition négocie avec <b>les laboratoires</b> concernant le coût des tests de pyrrhotite.</li> <li>• Manifestation de la Coalition à l'assemblée annuelle de SNC-Lavalin à Montréal.</li> <li>• Les députés de <b>l'Assemblée nationale du Québec</b> demandent <b>l'aide du gouvernement fédéral</b>.</li> <li>• Mise sous <b>tutelle de la GMN</b> et un administrateur provisoire est nommé.</li> <li>• En août, la Coalition demande l'aide du gouvernement pour embaucher un coordonnateur.</li> </ul>  |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des bâtiments publics à Trois-Rivières, sont aussi affectés par la pyrrhotite.</li> <li>• Le premier montant du fonds <b>d'aide aux victimes est épuisé</b>, nouvelle demande faite par la CAVP.</li> <li>• La ville de TR confirme une aide financière à la Coalition pour continuer ses activités.</li> <li>• La Coalition lance une campagne de financement pour soutenir ses activités.</li> <li>• Embauche du coordonnateur à la Coalition, M. Steeve Guy.</li> <li>• La ministre Maltais annonce la <b>fin des plans de garantie existants</b>, nouveau plan en 2015.</li> <li>• Juin 2014, <b>Fin du premier procès</b> touchant la vague de pyrrhotite des années 2005 à 2008.</li> </ul>  |
| <p style="text-align: center;"><b>2012</b></p> | <p style="text-align: center;">Provincial : <b>PLQ</b><br/>J. Charest</p> <p style="text-align: center;">Fédéral : <b>Conservateurs</b><br/>S. Harpeur</p> <p style="text-align: center;">Sept. 2012,<br/>Parti <b>Québécois</b> élu.<br/>P. Marois</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du centre de coordination et d'aide aux victimes à la ville de Trois-Rivières.</li> <li>• Suite à une démarche de Michel Lemay et Me Pierre Soucy, gains de la Coalition en arbitrage contre la GMN, concernant la <b>retenue des taxes</b> sur les chèques émis aux victimes.</li> <li>• En mars, rencontre publique de la Coalition avec les victimes.</li> <li>• Mise en place de la page <b>Facebook</b> de la Coalition.</li> <li>• En mai, la ministre <b>Lise Thériault</b> annonce à TR, des <b>modifications aux plans de garantie</b>.</li> <li>• En juin, une <b>demande d'aide</b> de la CAVP au gouvernement fédéral (Harper) est rejetée.</li> <li>• En août, la Coalition rencontre la ministre <b>Thériault</b> à Trois-Rivières.</li> <li>• La Coalition demande une <b>réforme des plans de garantie</b> au Québec.</li> <li>• Des <b>ajustements de taxes à Trois-Rivières</b>, ont été faits sur plusieurs propriétés.</li> <li>• La Coalition demande que la commission Charbonneau enquête sur les plans de garantie.</li> <li>• En nov. <b>début du premier procès</b> sur la pyrrhotite avec le <b>juge Michel Richard</b> à Trois-Rivières.</li> <li>• Le 29 nov. 2012 : <b>Robert Aubin</b> député de Trois-Rivières a de nouveau plaidé en chambre pour la modification de la norme fédérale sur les agrégats du béton</li> </ul>   |
| <p style="text-align: center;"><b>2011</b></p> | <p style="text-align: center;">Provincial : <b>PLQ</b><br/>J. Charest</p> <p style="text-align: center;">Fédéral : <b>Conservateurs</b><br/>S. Harpeur</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du <b>comité conjoint GMN/RBQ/COALITION</b> visant à mettre en commun les problématiques et accélérer la réparation des maisons couvertes par le plan de garantie de la GMN.</li> <li>• Le 30 avril, première manifestation publique de la Coalition à Trois-Rivières à ce moment, 800 victimes sont confirmées.</li> <li>• Le 23 juin, la ministre du Travail, <b>Lise Thériault</b> annonce à Trois-Rivières la <b>mise en place d'un programme d'aide aux victimes et le versement de \$15M</b></li> <li>• La Coalition met en place un guide technique pour aider les victimes</li> <li>• La ville de Trois-Rivières continue de supporter la Coalition</li> <li>• Juillet, la ville embauche des ressources pour gérer le programme d'aide</li> <li>• Le 20 août 2011, rencontre d'information de la Coalition avec les victimes</li> <li>• Octobre, Line Vanier et Michel Lemay de la Coalition démissionnent du comité conjoint RBQ-GMN-RBQ, estimant la GMN de mauvaise foi dans le dossier.</li> <li>• Le 26 octobre la <b>ministre Thériault</b> dépose le <b>projet de loi 35</b> visant à prévenir des pratiques frauduleuses dans la construction</li> <li>• Novembre dépôt du mémoire de la coalition, concernant la Loi 35.</li> <li>• Le nombre de victimes ne cessent d'augmenter et plus de 1000 maisons sont affectées par la pyrrhotite, selon les données</li> <li>• Décembre, la Coalition présente à <b>l'Assemblée nationale du Québec</b></li> </ul> |

|                    |   |   |
|--------------------|---|---|
| <p><b>2010</b></p> | <p>Provincial : <b>PLQ</b><br/>J. Charest</p> <p>Fédéral : <b>Conservateurs</b><br/>S. Harper</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le 16 février 2010, création officielle de la Coalition Proprio-Béton.</b></li> <li>• La Coalition s’organise et précise les enjeux et ses demandes.</li> <li>• Coalition fait ses <b>premières demandes d’aide</b> au gouvernement du Québec.</li> <li>• Premières rencontres avec le plan de garantie GMN et la Régie du bâtiment (RBQ).</li> <li>• Rencontre avec la ministre <b>Lise Thériault</b> du gouvernement du Québec.</li> <li>• Début de la réparation des premières maisons couvertes par les plans de garantie.</li> <li>• Premières expertises réalisées par le groupe d’experts en défense sur des bâtiments construits entre 2003 et 2007.</li> </ul>   |
| <p><b>2009</b></p> | <p>Provincial : <b>PLQ</b><br/>J. Charest</p> <p>Fédéral : <b>Conservateurs</b><br/>S. Harper</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En nov. 2009</b>, suite à une première rencontre avec l’APCHQ et le plan de garantie GMN à l’automne, <b>des victimes bénévoles créent la Coalition Propriété-Béton.</b></li> <li>• Les principaux fondateurs étaient : <b>Yvon Boivin</b> (Président), <b>Michel Lemay</b> (Vice-président), <b>Paul Milot</b>, <b>Gino Bouchard</b> et <b>Alain Marchand.</b></li> <li>• Demande d’ajustement des taxes foncières faite par la Coalition.</li> <li>• Les représentants de la Coalition se documentent et amorcent les premières réflexions visant à mieux comprendre le phénomène de la pyrrhotite et définir les actions prioritaires.</li> </ul>  |
|                    | <p><b>Début de la crise et mise en place de la coalition</b></p>                                  | <p>Au cours de l’année 2009, plusieurs propriétaires de maisons nouvellement construites observent l’apparition de fissures sur les fondations de leurs propriétés et la dégradation du béton. Ce phénomène est observé dans tous les nouveaux quartiers de Trois-Rivières, ainsi qu’à Bécancour, Shawinigan, Nicolet, la MRC de Maskinongé, MRC des Chenaux et la MRC Mékinac.</p> <p>Plusieurs propriétaires commencent à se regrouper dans les divers quartiers, afin de prendre en charge ce problème et consulter des avocats. Un premier groupe d’environ 30 personnes avait débuté des démarches dans le secteur du Cap-de-la-Madeleine et au même moment une importante rencontre fut organisée à l’Auberge gouverneur de Trois-Rivières par l’APCHQ, le plan de garantie GMN, la RBQ et Me Pierre Soucy. C’est officiellement à la fin de cette rencontre que l’idée de former une coalition fut lancée et initiée par quelques victimes présentes à la rencontre.</p> |

Document : 2020-03-sweb-Survol historique de la CAVP